

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 février 2023**

**Délibération n° CP-2023-2089**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Accompagner le changement de comportements alimentaires 2023 - Attribution d'une subvention à l'association Réseau Marguerite

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Bruno Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 10 février 2023

Secrétaire élu(e) : Nathalie Dehan

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, M. Quiniou, M. Ray, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : Mme Brossaud (pouvoir à M. Badouard), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

**Commission permanente du 27 février 2023****Délibération n° CP-2023-2089**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Accompagner le changement de comportements alimentaires 2023 - Attribution d'une subvention à l'association Réseau Marguerite

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 8 février 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, la Métropole de Lyon a adopté une stratégie alimentaire métropolitaine co-construite avec les acteurs du territoire et dont la finalité consiste à permettre l'accès de tous les habitants à une alimentation de qualité.

Le PATLy a été labellisé PAT de niveau 1 (en émergence) par l'État le 1<sup>er</sup> juin 2021 au titre du programme national pour l'alimentation (PNA). Les 2 piliers de ce projet sont la résilience du territoire en lien avec la consolidation des filières de proximité et la justice alimentaire.

**I - Contexte**

Face aux difficultés de transmission des messages informationnels clairs sur ce qui constitue l'alimentation saine et adaptée aux habitudes des jeunes populations, à l'individualisation croissante des comportements alimentaires, et à l'inquiétude croissante des citoyens générée devant l'état de la planète, l'association Réseau Marguerite entend continuer à réinventer l'éducation agri-alimentaire.

Initié à l'École normale supérieure (ENS) de Lyon, puis structuré en association loi 1901 depuis 2018, l'association Réseau Marguerite accompagne adolescents et enseignants pour construire des projets concrets en éducation agri-alimentaire dans le secondaire, co-construits entre l'école, la science, l'art et la cité. Il suit les projets, organise des formations, mutualise des ressources et crée des partenariats structurants.

Il propose pour cela une méthodologie innovante aux enseignants et enseignantes et donc aux adolescents et adolescentes : celle d'aider les collégiens à se réapproprier les questions alimentaires, de façon globale et non individuelle, en basant les projets pédagogiques sur leur point de vue.

Soutenu par la Métropole depuis plusieurs années à travers le plan d'accompagnement à la transition et à la résilience (plan d'éducation au développement durable), l'association Réseau Marguerite intervient aujourd'hui auprès de 14 établissements du territoire.

**II - Objectifs**

L'objectif du projet "De l'éducation alimentaire, par et pour les collégien(ne)s !" consiste à développer des projets éducatifs interdisciplinaires innovants autour de l'alimentation par et pour les collégiens.

Le futur des territoires et le changement des modes de vie passent nécessairement par le collectif. En continuant d'expérimenter de nouveaux dispositifs pédagogiques, en milieu scolaire et extra-scolaire, l'association consolide une communauté d'acteurs composée d'enseignants, de partenaires associatifs, de collectivités, de professionnels du monde agricole et alimentaire et d'établissements socioéducatifs :

- les enseignants prennent confiance, innovent, développent leur capacité à agir et tissent des liens nouveaux avec leur territoire,

- les collégiens et collégiennes sont engagés dans des projets pédagogiques où leur vécu en tant qu'adolescent et leurs propres représentations sont considérées, questionnées et sont à la base du projet. Ils sont sensibilisés à tous les niveaux du système alimentaire et sont amenés à porter des initiatives sur leur territoire,

- de nouveaux outils, dispositifs, progressions pédagogiques sont co-construits avec les enseignants et enseignantes, ils sont expérimentés, évalués puis capitalisés,

- une culture de l'éducation alimentaire par les collégien(ne)s se développe sur le territoire et rayonne autour du territoire lyonnais,

- les actions partenariales Territoire-École sont concrètes et visibles, ce qui engendre nécessairement un changement de regard sur le collège, sur l'adolescent et un changement de regard de l'adolescent sur son territoire.

En 2023, le projet sera composé des volets suivants :

- animer un réseau d'enseignant(e)s,
- accompagner les établissements, essaimer au sein du territoire de la Métropole,
- expérimenter, créer et diffuser des outils pédagogiques permettant la capitalisation des expériences, et l'essaimage à plus large échelle,
- écouter la voix des jeunes, leur donner un rôle dans le PATLy.

### III - Plan de financement

Le montant total du projet est estimé par l'association à 83 857 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 28 750 €. La part de la subvention de la Métropole représente environ 34 % du coût total du projet.

Le plan de financement prévisionnel pour 2023 s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	60 696	animations	420
prestations externes	10 500	formations	1 314
achat matériel	2 350	programme national pour l'alimentation	20 500
services extérieurs	10 311	Métropole	28 750
		État Fonds de coopération de jeunesse et d'éducation populaire (FONJEP) Jeunes	5 373
		État aide à l'apprentissage	4 000
		Fondation de France	18 500
		cotisations	3 000
		dons	2 000
<b>Total</b>	<b>83 857</b>	<b>Total</b>	<b>83 857</b>

Pour mémoire, le montant de la subvention attribuée à l'association Réseau Marguerite pour 2022 dans le cadre du PATR était de 25 530 € pour un montant total de dépenses de 68 328 €.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie alimentaire métropolitaine et dans le PATLy dont il contribue à l'axe "accompagnement des habitants vers des pratiques alimentaires saines et responsables".

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 28 750 € au titre de l'année 2023, au profit de l'association Réseau Marguerite dans le cadre de sa démarche d'accompagnement au changement des comportements alimentaires. Le versement de cette subvention est encadré par une convention, en pièce jointe, à conclure entre la Métropole et la structure bénéficiaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de son action visant à développer des projets éducatifs interdisciplinaires innovants autour de l'alimentation "De l'éducation alimentaire, par et pour les collégien(ne)s !",

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Réseau Marguerite définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 28 750 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5673.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 février 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230227-299394-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 février 2023 Date de réception préfecture : 28 février 2023
---